

LE CE LOCAL OU CE NORD, EXEMPLES EUROPEENS

3. Les points communs des définitions du CE local/ CE Nord

En rassemblant les analyses faites précédemment des initiatives des acteurs historiques du CE Nord-Sud dans le développement du concept de CE pour des producteurs et productrices des pays du Nord¹, nous pouvons repérer quelques points communs de définition d'un CE local.

Les critères communs

- Des prix et rémunérations équitables qui doivent **couvrir les coûts de production et inclure une marge** pour le producteur ou la productrice.
- Des conditions de travail décentes.
- L'engagement dans le **long-terme** entre les producteur-ice-s et les fournisseurs et distributeurs.
- L'organisation des producteurs et productrices dans des structures avec un fonctionnement **démocratique**.
- Un mode de production compatible avec les principes de l'**agroécologie** et/ou de l'**agriculture biologique**.
- L'existence d'un projet de développement local et collectif.
- L'exigence de transparence et de traçabilité des filières.
- Des exploitations de petite taille avec une production "familiale" ou peu industrielle et diversifiée, ou des producteurs et productrices sont marginalisé-e-s.
- Tout au long de la chaîne, un **travail de sensibilisation** à un commerce plus équitable.

Le CE local comme moteur de la transition agroécologique

Nous constatons un consensus large des acteurs historiques du CE N/S sur les questions écologiques. Il y a unanimité quant au fait que le CE Nord ou local doit comporter, outre des critères sociaux, des critères écologiques. Comme le souligne Julie Maisonhute, déléguée générale adjointe de Commerce équitable France dans le film d'Oxfam MdM *Les filières de la transition* : « ... pour nous, ce serait quelque part risqué qu'à travers le CE, on rende rentables des pratiques agricoles qui devraient s'arrêter parce que trop polluantes »².

La convergence entre la démarche équitable et la démarche biologique est présente aussi dans le CE Nord-Sud : la majorité des produits du CE est produite de manière biologique et l'accompagnement des producteurs et productrices à la certification « bio » fait partie des prestations d'accompagnement de la filière.

Le CE local porté par les acteurs de l'ESS

Nous constatons une convergence entre le CE local et l'économie sociale et solidaire (ESS). Celle-ci est déjà présente dans la filière intégrée du CE Nord-Sud et cette présence se confirme dans les réflexions sur le CE local.

L'organisation démocratique des producteurs et productrices, par exemple, est une caractéristique qui fait clairement l'unanimité.

En Italie, Equo Garantito parle de « commerce équitable et solidaire ». Dans l'extension des standards aux producteurs et productrices italiens, le statut de coopératives ou d'associations

¹ La WFTO, Fairtrade, la loi en France, la Charte paysans du Nord d'Oxfam MdM Belgique et l'approche d'equograntito en Italie.

² <https://www.youtube.com/watch?v=6HljTznT8LA>

devient incontournable. Il est demandé aux transformateurs italiens de produits du CE d'être de préférence des entreprises de l'ESS.

En France, le CE est inscrit dans la loi sur l'ESS et a été poussé par des coopératives issues du monde de l'ESS comme Ethiquable ou Solidar Monde. Le collectif de concertation et de représentation des acteurs et actrices français du CE affirme donc que : « les liens entre le CE et l'ESS sont naturels et incontestables ». ³ Ce lien est parfois formalisé au point d'inclure dans les standards de certains labels de CE origine France d'autres caractéristiques typiques de l'ESS, comme par exemple le plafonnement de l'écart salarial au sein d'une structure commerciale ⁴.

Quant à la Belgique, la Charte Paysans du Nord d'OMdMBe demande que les fournisseurs et fournisseuses indirects (intermédiaires entre les producteurs/productrices et les magasins) soient inscrits à l'ESS ⁵.

³ <https://www.commerceequitable.org/notre-collectif/commerce-equitable-france/>

⁴ https://www.bio-equitable-en-france.fr/wp-content/uploads/2023/02/230124_REFERENTIEL-BIO-EQUITABLE-EN-FRANCE-V2023.pdf, p.22

⁵ Charte Paysans du Nord (non publiée), p. 13